



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2026
Convocation du : 30 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le douze février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Thomas BLACTOT pouvoir à Sylvie GUSTIN, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESBROECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE26_024

FINANCES

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

OPÉRATION COMPTABLE N°315

« RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE LÉON GAMBETTA »

MODIFICATION

Autorisation - Approbation

Par délibération DE20.148 du 17 décembre 2020, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'école Léon Gambetta. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE22.035 du 24 mars 2022 puis par les délibérations DE23.048 du 30 mars 2023, DE24.029 du 25 mars 2024, DE24.163 du 5 décembre 2024 et DE.25.027 du 13 mars 2025.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

Les travaux de l'école se sont terminés en 2024.

L'année 2025 a vu les travaux annexes, permettant la jonction des 2 cours, se concrétiser.

En 2026, il convient de finaliser l'opération par l'établissement du DGD de la maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase de parfait achèvement.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2021	2022
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	500 000 €	60 000 €	440 000€

Situation actuelle de l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	Réalisés en 2023
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	1 383 623,74 €	48 436,92 €	51 162,45 €	47 290,69 €
		Montant des CP		
		Réalisés en 2024	2025	2026
		1 073 545,31 €	198 618,37 €	570 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	Réalisés en 2023
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	<u>1 399 731,38 €</u>	48 436,92 €	51 162,45 €	47 290,69 €
		Montant des CP		
		Réalisés en 2024	Réalisés en 2025	2026
		1 073 545,31 €	174 586,01 €	4710 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS